

Délibération n°2021.121

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOGÈRES AGGLOMÉRATION**

Séance du Lundi 5 juillet 2021 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Cinq Juillet Deux Mil Vingt et un** à vingt heures à l'Espace Aumaillerie – Parc de l'Aumaillerie –1 rue Louis Lumière - à LA SELLE-EN-LUITRÉ, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Étaient présents physiquement : Patrick MANCEAU –
Président

Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD
– Anne PERRIN – Louis FEUVRIER – Marie-Laure NOËL –
Alain FORÊT – Alice LEBRET – Louis PAUTREL – Jean-
Claude RAULT – Bernard DELAUNAY (à partir délib 2021.129)
– Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph
BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER –
Roland BOUVET – Jean-Claude BRARD – Roger BUFFET –
Maria CARRE – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON –
Noël DEMAZEL – Franck ESNAULT – Monique GALODE –
Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Jean-Pierre
HARDY – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD –
David LÉBOUVIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC –
Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER –
Monique POMMEREUL – François VEZIE – *Conseillers*

Laurence CHEREL est représentée par son suppléant Gilbert
BOUFFORT

Étaient présents en visioconférence :

Christian GALLE – Evelyne GAUTIER LE BAIL – Karine HUART – Elsa LAFAYE – Patricia
RAULT – *Conseillers*

Étaient excusés :

Denis CHOPIN – Bernard DELAUNAY (jusqu'à la délib 2021.128) – Patricia DESANNAUX – Laurent
LEGENDRE

Étaient absents :

Nicolas BRICHET – Isabelle COLLET – Virginie D'ORSANNE – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa
GAUTIER – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Pierre THOMAS

Secrétaire de séance :

Mathieu MILESI est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

**2021.121 – Transition écologique – PCAET Axe 2 – Patrimoine bâti – Convention
de partenariat avec Voltalis – L'effacement diffus des consommations électriques**

Nombre de Conseillers
Communautaires :

En exercice : 58
Présents : 46
Pouvoirs : 0
Votants : 46

Date de la convocation :
28 juin 2021

Date d'Affichage :
9 juillet 2021

Vote :

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Fougères Agglomération**2021.121****2021.121 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PCAET AXE 2 – PATRIMOINE BÂTI – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VOLTALIS – L'EFFACEMENT DIFFUS DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES**

Vu le projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Fougères Agglomération arrêté par la délibération n°2020.037, qui fixe un objectif de réduction de 43 % des consommations énergétiques à l'horizon 2050 ;

Vu le Décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie, Article 11, fixant les objectifs de développement des capacités d'effacement électrique de tout type à : 4,5 GW en 2023, et 6,5 GW en 2028 ;

Considérant que la société Voltalis est lauréate de l'appel d'offres de long terme (AOLT) pour le marché de capacité lancé par le ministère de la transition écologique et solidaire en juin 2019 ;

Considérant que la société VOLTALIS a sollicité Fougères Agglomération pour déployer sur le territoire l'installation de boîtiers connectés sur le tableau électrique des foyers résidentiels volontaires, afin de permettre un effacement diffus. Cette notion d'effacement diffus correspond à un nouveau mode de régulation des consommations électriques pour éviter les déséquilibres sur le réseau national. Il s'agit de limiter les consommations électriques des foyers adhérents, sur un court laps de temps, pour permettre de répondre aux pics de consommation sur le réseau électrique national. La société Voltalis prend en charge l'intégralité des frais incombant à l'installation des boîtiers chez les résidents volontaires ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de travailler conjointement avec Voltalis, dans le cadre d'une convention de coordination (cf annexe), pour favoriser la communication sur l'installation de ce dispositif chez les résidents volontaires.

Cette convention est signée entre Voltalis et Fougères Agglomération pour une durée de trois ans à partir de la date de signature.

Par cette convention, Fougères Agglomération s'engage à :

- faciliter la sensibilisation et l'information du public et des différents partenaires et relais pouvant être mobilisés.
- accorder à VOLTALIS le droit de mentionner l'agglomération comme partenaire dans des documents de communication (présentation, site Internet...). Le Logo de l'intercommunalité pourra être utilisé à cet effet.

Vu l'avis favorable de la commission « Transition Ecologique » en date du 3 février 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 21 juin 2021,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la signature de la convention de coordination ;**
- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous documents afférents.**

Fait et délibéré en séance le 05/07/2021

Pour expédition conforme,
Le Président


Patrick MANCEAU

